

DIRECTION RÉGIONALE DU BAS-SAINT-LAURENT		PROBLÉMATIQUES DES LIEUX D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE				
MRC	Exploitant et propriétaire	Capacité autorisée m ³	Capacité résiduelle m ³	Quantité annuelle m ³	Durée de vie utile	Traitement des lixiviats
Matane (790)	Ville de Matane	360 000	19 160	23 000	10 mois	LES par atténuation Il n'y a pas de traitement des lixiviats
La Mitis (790)	MRC de La Mitis	480 000	66 000	22 000	3 ans	LES par atténuation Il n'y a pas de traitement des lixiviats
Rimouski-Neigette	Ville de Rimouski	736 000	36 800	44 000	10 mois	LES par atténuation. Captage incomplet des lixiviats..
Rivière-du-Loup	Ville de Rivière-du-Loup	2 340 000	1 600 000	50 000	32 ans	LES imperméable avec traitement des lixiviats.
Témiscouata	Régie intermunicipale d'enfouissement des déchets du Témiscouata	711 700	516 000	12 000	43 ans	LES par atténuation. Pas de traitement des lixiviats
Témiscouata	Ville de Pohénégamook	265 000	84 000	7 000	12 ans	LES par atténuation. Pas de traitement du lixiviat
Kamouraska	Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri	684 000	163 000	23 000	7 ans	LES par atténuation. Traitement du lixiviat.

7 mai 2003

Ministère de l'Environnement

Direction régionale Bas-Saint-Laurent